|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AEWA_4Colours | *ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE* |  |
| **8e SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES***26 – 30 septembre 2022, Budapest, Hongrie* |
| *« Renforcer la conservation des voies de migration dans un monde en mutation »* |

**AVANT-PROJET DE RAPPORT DE LA 8e SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES (MOP8)**

**DE L’ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE (AEWA),**

**26–30 SEPTEMBRE 2022, BUDAPEST, HONGRIE**

**AVANT-PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL 1**

**SUR LES QUESTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

**27 ET 28 SEPTEMBRE 2022**

1. Le groupe de travail s’est réuni le 27 septembre de 16h30 à 18h00 et le 28 septembre de 09h00 à 18h00. Il était présidé par la Hongrie, représentée par M. Andras Schmidt, l’Égypte faisant office de Vice-président, avec le soutien du personnel du Secrétariat.

**AEWA MOP8 DR.1 Procédure pour la soumission des propositions d’amendement de l’Accord**

2. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

3. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres accueillent favorablement le projet de Résolution 8.1 et reconnaissent l’impact positif que l’étape supplémentaire et la consultation du Comité technique peuvent avoir sur la qualité des propositions d’amendement soumises par les Parties. Elle peut en outre garantir la bonne mise en œuvre des obligations de l’Accord qui se présenteront pour des populations d’espèces données. L’UE et ses États membres soutiennent l’adoption du projet de Résolution 8.1 avec quelques amendements. »

4. Le **Président** invite les participants à proposer des amendements du DR.

5. Des propositions d’amendements sont soumises par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres** - avec une intervention favorable de **l’Allemagne** - et par **l’Afrique du Sud.**

6. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer une version révisée du DR.1, en intégrant les amendements déposés, pour examen et adoption par la plénière.

**AEWA MOP8 DR.2 Adoption d’amendements aux annexes de l’AEWA**

7. Le **Secrétariat** donne une vue d’ensemble des propositions d’amendements reçues.

8. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

9. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** soutient le DR.2 mais demande des éclaircissements sur les modalités d’application de la catégorie « données insuffisantes » 3(f).

10. Le **Royaume-Uni** est préoccupée par les menaces importantes que représente la grippe aviaire hautement pathogène (HPAI) pour les oiseaux d’eau et les oiseaux marins, et son impact potentiel sur l’état de conservation des populations affectées. Notant la nécessité de préparer en temps utile d’éventuels amendements aux annexes de l’AEWA, les Parties doivent intensifier la surveillance des espèces et des populations affectées, et s’assurer que les données sont disponibles pour l’évaluation de l’état des populations soumise à l’examen de la MOP9.

11. Le **Royaume-Uni** propose d’ajouter un astérisque à la liste 3(e) de la population reproductrice islandaise de l’Oie cendrée.

12. La proposition du Royaume-Uni est soutenue par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, et par l’**Islande**.

13. **Wetlands International** reconnaît qu’il y a une erreur dans le nouveau tableau 1, concernant la population d’Europe du Nord-Ouest et d’Europe centrale du Harle huppé, qui devrait figurer dans la catégorie 2c de la colonne B.

14. Le **groupe de travail** confirme cette correction.

15. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer un texte révisé du DR.2, intégrant les amendements déposés, pour examen et adoption par la plénière.

**AEWA MOP8 DR.3 – État de la mise en œuvre de l’AEWA et de son Plan stratégique 2019-2027.** Documents pour adoption : AEWA/MOP 8.14 *Projet de format pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre de l’AEWA 2021-2024* ; 8.16 *Projet de format pour le module de rapport national sur la mise en œuvre du Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique*.

16. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

17. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** exprime son soutien général au DR.3 et appuie fortement la recommandation de faire avancer la mise en œuvre du Plan stratégique

18. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires spécifiques sur les documents AEWA/MOP 8.14 et 8.16.

19. En l’absence de demandes des participants, le **Président** prie le Secrétariat de transmettre les deux documents à la plénière, sans amendement.

20. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement spécifiques au DR.

21. Des amendements relatifs à la capacité et à la mobilisation des ressources sont déposés par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, et par l’**Égypte, s’exprimant au nom de Groupe Afrique**. Suite à des discussions bilatérales, un texte mutuellement acceptable est convenu et communiqué au Secrétariat.

22. **Maurice** souligne les difficultés, dues en grande partie à des contraintes de capacité technique, à soumettre des rapports nationaux à l’AEWA et à d’autres AEM.

23. Notant que le Fonds de petites subventions (FPS) de l’AEWA est resté inactif depuis 2015, la **Tanzanie** propose un amendement pour faciliter le soutien financier par le biais du FPS.

24. Le **Secrétariat** fait remarquer que la mise en œuvre du FPS est sujette à la capacité du Secrétariat, ainsi qu’à la disponibilité de contributions volontaires supplémentaires reconstituant le Fonds

25. D’autres amendements sur d’autres sujets sont déposés par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, par l’**Ouganda**, et par **Wetlands International** (secondé par l’UE).

26. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer un texte révisé du DR.3, intégrant les amendements convenus, pour examen et adoption par la plénière.

**AEWA/MOP8 DR.4 – Adoption, révision, retrait, extension et mise en œuvre des Plans d’action et Plans de gestion internationaux par espèce.** Documents pour adoption : AEWA/MOP 8.23 *Projet de format et de lignes directrices révisés pour les Plans d’action internationaux par espèce et multi-espèces de l’AEWA* ; 8.24 *Projet de format pour les Plans de gestion internationaux par espèce et multi-espèces de l’AEWA ;* 8.25 *Projet de Plan d’action international de l’AEWA pour la conservation de l’Eider à duvet*.

27. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

28. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** déclare :

« Les Plans d’action et de gestion par espèce incarnent la quintessence de l’AEWA et de l’approche par la voie de migration, en favorisant la conservation et la gestion coordonnées de populations prioritaires dans toute leur aire de répartition. Nous aimerions remercier le Comité technique, le Secrétariat et le large panel d’experts qui ont participé à la production des différents documents qui sont devant nous aujourd’hui, ainsi que la communauté de l’AEWA au sens large, qui participe à la mise en œuvre de ces Plans sur l’ensemble de la voie de migration ».

29. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires spécifiques sur les documents AEWA/MOP 8.23, 8.24 and 8.25.

30. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** propose des amendements aux documents AEW/MOP 8.23 et 8.25, et fait remarquer, en ce qui concerne le document 8.23, que la proposition d’inclure des valeurs de référence favorables comme élément obligatoire de tous les Plans d’action était utile pour mesurer les actions de conservation, mais serait difficile à concrétiser au cours des dix premières années de mise en œuvre des Plans d’action

31. **Wetlands** **International** signale que la définition de la CMS de l’état de conservation favorable devrait être appliquée dans le contexte de la mise en œuvre de l’AEWA, notant qu’elle diffère de la définition donnée dans la Directive Habitats de l’UE et que cela peut influer sur la proposition présentée par l’UE.

32. L’**UE** confirme qu’elle tiendra des consultations bilatérales avec Wetlands International et communiquera au Secrétariat tout autre amendement convenu

33. Le **Président** demande au Secrétariat de transmettre les documents 8.23 et 8.25 à la plénière pour adoption, sous réserve de l’inclusion des amendements convenus, tandis que le document 8.24 peut être transmis à la plénière sans amendement

34. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires et des propositions d’amendement au texte du DR4.

35. L’**Afrique du Sud** propose un amendement appelant les États de l’aire de répartition du Plan d’action multi-espèces pour les oiseaux marins côtiers du courant de Benguela à établir des priorités et à allouer des ressources pour la conservation des oiseaux marins

36. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** dépose des propositions d’amendements qui avaient été publiées sur le site Web de la MOP8. Ceux-ci comprenaient la déclaration suivante :

« En ce qui concerne le Plan d’action pour l’Oie naine, le Comité technique recommande dans le document AEWA/MOP 8.22 qu’il soit prolongé de trois années supplémentaires afin de permettre sa révision et son adoption ultérieure par la MOP9 ( ce qui se reflète dans l’actuel paragraphe opérationnel 11 de l’avant-projet de Résolution).

L’UE et ses États membres proposent plutôt de retirer le Plan d’action, car il est peu probable qu’un accord entre tous les États de l’aire de répartition puisse être trouvé sur sa révision.

Les États de l’aire de répartition et les autres acteurs concernés doivent cependant être encouragés à continuer à financer et à mettre en œuvre des efforts de conservation pour cette espèce globalement menacée au niveau de la voie de migration, malgré l’absence d’un Plan d’action international de l’AEWA et d’un mécanisme international de coordination de la conservation qui y soit rattaché. Une note de conservation élaborée par le Comité technique au cours de la prochaine période triennale pourrait être utile pour guider et encourager la poursuite des actions au sein du Paléarctique occidental.

Nous proposons donc de supprimer le paragraphe opérationnel 11 et de le remplacer par un nouveau paragraphe opérationnel 7), comme suit :

*Retire le Plan d’action international par espèce pour la population du Paléarctique occidental de l’Oie naine (Anser erythropus), mais appelle tous les États de l’aire de répartition, les organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées, y compris la Commission européenne, à poursuivre la mise en œuvre d’une action de conservation urgente et la fourniture de fonds pour cette espèce globalement menacée, et demande au Comité technique de l’AEWA de produire une note d’orientation sur la conservation de l’Oie naine durant la prochaine période triennale. »*

37. En réponse à la proposition déposée par l’UE concernant l’ISSAP pour l’Oie naine, la **Norvège** fait la déclaration suivante :

« La Norvège estime très regrettable qu’un ISSAP soit retiré en raison de points de vue divergents des Parties à propos de la gestion. Nous pensons que cela envoie un signal très négatif, à une époque où les défis environnementaux sont plus grands que jamais - et où le besoin d’une collaboration internationale fructueuse sur les espèces migratrices est plus important que jamais.

Nous espérons sincèrement que la coopération, généralement bonne le long de la voie de migration de la population menacée de Fennoscandie, se poursuivra, malgré l’engagement plus faible qu’une note d’orientation entraînera pour les Parties.

Compte tenu de la situation, nous soutenons la proposition de texte de l’UE, qui peut contribuer à obtenir des engagements plus forts pour les actions de conservation urgentes à venir. »

38. **Wetlands International** fait la déclaration suivante en réponse aux déclarations de l’UE et de la Norvège concernant l’ISSAP pour l’Oie naine :

« Les Plans d’action internationaux par espèce doivent faciliter la recherche d’un accord entre les États de l’aire de répartition et les autres parties prenantes sur la meilleure marche à suivre en matière de conservation et la coordination de leurs actions sur l’ensemble de la voie de migration. Le Plan d’action international par espèce AEWA/UE pour l’Oie naine a été révolutionnaire dans l’histoire de l’AEWA, car il s’agissait du premier Plan doté d’un groupe de travail international par espèce, réunissant des gouvernements et des experts. C’était le premier et jusqu’à présent le seul Plan disposant d’un coordinateur dédié au sein du Secrétariat de l’AEWA. Cette capacité s’est avérée cruciale pour porter le travail de planification des actions en faveur des espèces à l’AEWA à un tout nouveau niveau. L’existence de ce Plan d’action a non seulement mis la population reproductrice norvégienne (qui représente environ 2/3 de la population de l’UE) de l’Oie naine sur la voie du rétablissement, mais elle a également aidé les 28 000 – 40 000 oiseaux de la population principale occidentale et a servi de ticket d’entrée à l’AEWA dans des pays tels que la Turquie, l’Irak, l’Iran, l’Azerbaïdjan, le Turkménistan, l’Ouzbékistan, le Kazakhstan et la Russie, dont un seul, l’Ouzbékistan, est Partie à l’AEWA, tandis que le Turkménistan y adhérera grâce à l’existence du Plan

D’autre part, il est regrettable que les pays européens ne soient pas parvenus à un accord sur la façon de traiter les oiseaux se reproduisant en Suède, qui représentent moins d’un tiers de la population hivernante de l’UE et moins de 1% de toutes les Oies naines de la zone de l’Accord. Wetlands International est profondément déçu que cet échec ait eu pour conséquence de mettre fin à un Plan pour toutes les populations de l’AEWA, malgré la recommandation du Comité technique de l’AEWA qui est reflétée dans le texte original. Wetlands International craint en outre que le remplacement d’un Plan d’action de l’AEWA par un instrument d’orientation de la conservation bien moins prestigieux, sans mécanisme de coordination et sans capacité dans la population principale occidentale, n’entraîne un recul également dans cette population représentant 97% des oiseaux de la zone de l’Accord. C’est ce que l’on appelle jeter le bébé avec l’eau du bain. »

39. Une propositions d’amendement du paragraphe 17 a été déposée par l’**Afrique du Sud**.

40. Le **Secrétariat de la Convention** **de Ramsar** et **Wetlands International** soutiennent le maintien du langage original pour le paragraphe 19 du DR, plutôt que l’amendement correspondant inclus dans les propositions de l’UE.

41. Le **Secrétariat** fait remarquer que les directives mentionnées au paragraphe 18 ont été élaborées en réponse à la Cible 1.3 du Plan stratégique, et suggère un texte alternatif à celui proposé par l’UE afin de correspondre à la formulation du Plan stratégique. L’UE soutient cette suggestion

42. Le **Président** prie le Secrétariat de préparer un texte révisé du DR.4, incorporant les amendements convenus, pour examen et adoption par la plénière.

**AEWA/MOP8 DR.5 – Poursuite du développement et renforcement du suivi des oiseaux d’eau migrateurs.** Documents pour adoption : AEWA/MOP 8.27 *Projet : Priorités en matière de suivi des espèces et des populations d’oiseaux d’eau de l’AEWA* ; AEWA/MOP 8.28 *Projet de synergies avec d’autres cadres en matière de surveillance des oiseaux d’eau.*

43. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

44. Les **Pays-Bas, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres soulignent l’importance de la surveillance des oiseaux d’eau en tant qu’outil essentiel de la mise en œuvre de l’Accord. Bien que des progrès aient été réalisés dans le nombre de populations dont le statut peut être évalué sur la base de la surveillance, un soutien supplémentaire est nécessaire pour atteindre l’objectif des deux tiers des populations fixé par le Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA. L’UE et ses États membres insistent sur l’interconnexion entre le développement et le renforcement de la surveillance des oiseaux d’eau en général et le développement de la surveillance dans le cadre du Réseau de sites de l’AEWA (AEWA/MOP8 DR.6), entre autres sur la surveillance des pressions.

L’UE et ses États membres accueillent favorablement le « *Rapport sur le développement de la surveillance des oiseaux d’eau le long des voies de migration d’Afrique-Eurasie* » (AEWA/MOP 8.26) et apprécient la vue d’ensemble présentée des réalisations et des défis dans le domaine de la surveillance des oiseaux d’eau. Nous soulignons l’importance de la mise en œuvre et du renforcement des programmes nationaux de surveillance dans toute la zone de l’Accord, ainsi que la valeur potentielle de l’augmentation des contributions au Fonds pour les oiseaux d’eau, en tant qu’outil permettant d’atteindre les objectifs de surveillance de l’AEWA.

L’UE et ses États membres adoptent les priorités et les recommandations décrites dans le document AEWA/MOP 8.27 pour guider le développement et le renforcement de la surveillance des populations d’oiseaux d’eau de l’AEWA, et des vecteurs de leurs tendances. Dans ce contexte, nous proposons de souligner l’importance de travailler à la surveillance démographique et à la surveillance des vecteurs, pour analyser les causes possibles de ces tendances.

L’UE et ses États membres approuvent les synergies possibles de la surveillance des oiseaux d’eau avec d’autres cadres et processus, comme indiqué dans le document AEWA/MOP 8.28, et adoptent les recommandations visant à renforcer ces synergies. »

45. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires sur les documents AEWA/MOP 8.27 et 8.28. Personne d’autre ne demandant la parole, les deux documents sont transmis à la plénière pour adoption, sans amendement.

46. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires et des propositions d’amendement au DR.5.

47. Des propositions d’amendement sont déposées par **les Pays-Bas, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** et l’**Afrique du Sud**. Aucune objection n’est émise concernant ces propositions.

48. Des amendements mineurs supplémentaires sont déposés par le **Secrétariat de la Convention de Ramsar** et l’**OMPO**. Aucune Partie n’émet d’objection à l’inclusion de ces amendements.

49. Le **Président** prie le Secrétariat de préparer un texte révisé du DR.5, intégrant les amendements déposés, pour examen et adoption par la plénière.

50. À la suite de cela, le **groupe de travail** examine le document DR.5 Rev.1, tel que préparé par le Secrétariat.

51. **Les Pays-Bas, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, dépose un amendement mineur supplémentaire qui a été convenu avec l’Afrique du Sud. Il n’y a pas d’objection à cet amendement supplémentaire.

52. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer une nouvelle révision du DR.5, intégrant les amendements convenus, à transmettre à la plénière pour adoption.

**AEWA/MOP8 DR.6 – Inventaire et surveillance du réseau de sites le long des voies de migration de l’AEWA** Document pour adoption AEWA/MOP 8.29 *Projet de cadre de surveillance pour le réseau de sites de la voie de migration de l’AEWA*.

53. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

54. La **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres soutiennent le développement d’un réseau de sites géré et surveillé efficacement dans le cadre de l’Accord, qui est une condition préalable pour assurer une protection cohérente au niveau de la voie de migration pour toutes les populations d’espèces migratrices. Nous nous réjouissons du fait que le Formulaire standard de données (FSD ) du réseau Natura 2000 de l’UE soit identifié comme le cadre international qui fournit toutes les informations nécessaires à une évaluation des indicateurs d’état, de pression et de réponse des sites du réseau de voies de migration de l’AEWA.

L’UE et ses États membres soulignent que pour certains pays de l’UE, le respect des obligations de surveillance nécessitera des investissements en ressources humaines et financières. Cependant, le Réseau de sites des voies de migration de l’AEWA ne fonctionnera correctement que si les données requises sont recueillies dans toute la zone de l’Accord. Par conséquent, l’UE et ses États membres appellent à des efforts équivalents dans ce domaine, tant dans les pays de l’UE que dans les Parties contractantes situées ailleurs dans la zone de l’Accord. Si cela s’avère nécessaire et dans les endroits où cela est nécessaire, le soutien des organes de l’AEWA (Secrétariat et Comité technique), en particulier des pays africains, devrait être assuré. Ceci pourrait avoir des conséquences en termes de priorisation des actions et de budget et devrait être pris en compte dans les discussions pertinentes sur le DR.8.

L’UE et ses États membres considèrent que les Zones de Protection Spéciale (ZPS) existantes, classées conformément à l’Art. 4 de la Directive Oiseaux, sont suffisantes pour garantir la protection de tous les oiseaux relevant de l’Annexe III et du tableau 1 de l’AEWA dans ces zones. Les exigences de la législation de l’UE stipulent que toutes les espèces visées à l’article 4 de la Directive Oiseaux qui sont présentes sur un site doivent être répertoriées dans le FSD du site et qu’aucun objectif et aucune mesure de conservation ne doivent être établis pour des occurrences non significatives sur un site donné.

L’UE et ses États membres estiment qu’il est important de veiller à ce que le processus et les outils qui seront utilisés pour la soumission des données soient aussi intégrés que possible aux autres cadres existants. Cela permettra d’éviter toute charge supplémentaire inutile pour les Parties, par exemple avec la saisie manuelle de parties d’informations provenant des champs pertinents du FSD. »

55. Le **Secrétariat** et **Wetlands International** répondent aux demandes de clarifications techniques demandées par la **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres.**

56. Le **Président** invite les participants à formuler des commentaires supplémentaires sur le document AEWA/MOP 8.29. Personne ne demandant la parole, le document est transmis à la plénière sans amendement

57. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement spécifiques au DR.

58. Des propositions d’amendement sont déposées par la **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**. Aucune Partie n’émet d’objection concernant ces propositions.

59. **Wetlands International** suggère des ajustements à certains des textes déposés par la Commission européenne.

60. Après des consultations, la **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, propose un langage modifié pour tenir compte des suggestions de Wetlands International.

61. Le **Président** invite le Secrétariat à préparer une version révisée du DR.6, intégrant les amendements convenus, qui sera transmise à la plénière pour examen.

**AEWA/MOP8 DR.15 – Synergies internationales pour traiter les causes de mortalité des oiseaux d’eau.** Document sur lequel la formulation du DR a été basée AEWA/MOP 8.40.*Possibilités de prise en main des causes de mortalité des oiseaux d’eau*.

62. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

63. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, fait la déclaration suivante :

« Il est clairement nécessaire d’accroître les synergies au sein du cluster biodiversité et environnement, ainsi que d’améliorer la collaboration avec d’autres secteurs pertinents, afin de s’attaquer aux causes de mortalité des oiseaux d’eau dues à l’homme. De telles synergies sont essentielles aux efforts de mise en œuvre du Plan stratégique de l’AEWA et serviront également de contribution de l’AEWA à l’intégration de la biodiversité dans tous les secteurs. La recherche de synergies au niveau national, régional et de la voie de migration est particulièrement pertinente à la lumière des défis que représente l’influence des politiques intersectorielles, mais aussi compte tenu des ressources limitées disponibles. Une collaboration devrait également être recherchée entre les groupes taxonomiques (par exemple ASCOBANS), le cas échéant, pour faciliter la mise en œuvre au niveau national en évitant les processus parallèles. »

64. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** accueille favorablement le document AEWA/MOP 8.40.

65. Le **Secrétariat** propose de supprimer le texte entre crochets dans le titre du document, de sorte que le titre se lit désormais comme suit : « Prise en main des causes de mortalité des oiseaux d’eau ».

66. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement au texte du DR.15.

67. Des propositions d’amendements telles que publiées sur le site Web de la MOP8 sont déposées par la **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres.**

68.D’autres propositions, dont certaines suggérant l’ajustement d’éléments des amendements de l’UE, sont déposées par **l’Égypte, l’Éthiopie, l’Afrique du Sud, le Royaume-Uni, le Zimbabwe** et l’**OMPO**. Le cas échéant, les délégations sont invitées à résoudre les divergences par des consultations informelles et à communiquer le texte convenu au Secrétariat.

69. Le **groupe de travail** examine ensuite le document DR.15 Rev.1, reflétant les amendements qui ont été envoyés au Secrétariat.

70. D’autres interventions sont effectuées par l’**Égypte**, la **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, le **Royaume-Uni**, et l’**OMPO**.

71. Les amendements convenus sont intégrés par le Secrétariat dans le DR.15 Rev.2.

72. Suite à la discussion, le Président invite le Secrétariat à préparer le document DR.15 Rev.3 pour examen en plénière, y compris les amendements finaux déposés par **l’Egypte** (en consultation avec l’UE) et **l’Afrique du Sud**.

**AEWA/MOP8 DR.16 – Écotourisme et conservation des oiseaux d’eau**

73. Notant que ce DR ne suppose pas l’adoption d’un document supplémentaire, le Président invite les participants à faire des commentaires généraux sur le DR.16. Personne ne demande la parole.

74. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement spécifiques au texte du DR.

75. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** soutien l’adoption du DR.16,sous réserve de l’inclusion d’un amendement dans le préambule. Aucune objection n’est émise concernant cette proposition.

76. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer un texte révisé du DR.16, intégrant l’amendement de l’UE, à transmettre à la plénière pour examen.

**AEWA/MOP8 DR.7 – Améliorer la base de connaissances pour une conservation et une gestion efficaces des oiseaux d’eau.** Document pour adoption AEWA/MOP 8.30 *Identification préliminaire des lacunes et besoins en matière de connaissances pertinents pour la mise en œuvre de l’AEWA : besoins prioritaires en 2021*.

77. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

78.La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres accueillent favorablement le document intitulé Identification préliminaire des lacunes et besoins en matière de connaissances pertinents pour la mise en œuvre de l’AEWA : besoins prioritaires en 2021, préparé par le Comité technique, et peuvent soutenir l’adoption du document AEWA/MOP 8.30 en tant qu’évaluation des besoins prioritaires en information, pour étayer la mise en œuvre de l’Accord.

Comme indiqué dans le document de référence et dans le projet de Résolution 8.7, l’UE et ses États membres soulignent la nécessité de synergies et d’une collaboration étroite avec d’autres organisations et processus internationaux pertinents, lorsque l’on s’efforce de combler les lacunes en matière de connaissances. Ceci est particulièrement pertinent en ce qui concerne les oiseaux marins, ainsi que l’établissement proposé d’une orientation stratégique liée au potentiel de restauration des zones humides, qui devrait être développée en étroite collaboration avec d’autres travaux en cours, notamment dans le cadre de Ramsar et du PNUE.

Dans ce contexte, il est important de souligner non seulement le rôle des conventions mondiales sur la biodiversité, mais aussi des traités et processus environnementaux régionaux pertinents tels que Berne, HELCOM, OSPAR, la Convention de Barcelone, la Convention de Nairobi et le groupe de travail sur la biodiversité du Conseil de l’Arctique CAFF. Il existe de nombreux autres exemples dans la région de l’AEWA »

79. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires spécifiques sur le document AEWA/MOP 8.30. Personne ne demandant la parole, le document est transmis à la plénière sans amendement

80. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement au DR.

81. Des propositions d’amendement sont déposées par la **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** **l’Afrique du Sud**, et le **Royaume-Uni,** ainsi que par **BirdLife International**, l’**OMPO** et **Wetlands International**.

82. Le **Président** rappelle que les propositions des observateurs doivent être appuyées par au moins une Partie. Il demande aux Parties intéressées de se consulter entre elles et avec les délégations d’observateurs, et d’envoyer le libellé des amendements convenus au Secrétariat afin qu’une version révisée du DR puisse être produite

83. Ensuite, le **groupe de travail** examine le DR.7 Rev.1 tel que préparé par le Secrétariat.

84. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** signale une erreur typographique mineure, que le Secrétariat s’empresse de corriger.

85. En l’absence d’autres demandes de prise de parole, le **Président** prie le Secrétariat de transmettre le document DR.7 Rev.1 (y compris la correction de l’erreur typographique) à la plénière pour examen et adoption.

**AEWA/MOP8 DR.8 – Révision et adoption des conseils de conservation.** Documents pour adoption : AEWA/MOP 8.31 *Projet de révision des lignes directrices de conservation no 1 : lignes directrices pour la préparation des Plans d’action nationaux par espèce pour les oiseaux d’eau migrateurs* ; AEWA/MOP 8.32 *Gérer les perturbations engendrées par les oiseaux d’eau : petit guide pour les gestionnaires des zones humides [avant-projet]* ; AEWA/MOP 8.33 *Projet de conseils initiaux sur les services écosystémiques en relation avec les oiseaux d’eau migrateurs* ; AEWA/MOP 8.34 *Avant-projet de directives sur la réduction du risque d’abattage accidentel d’espèces sosies d’oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord ;* AEWA/MOP 8.42 *Lignes directrices complémentaires sur les mesures d’adaptation au changement climatique pour les oiseaux d’eau*.

86. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux, ainsi que des commentaires spécifiques sur les documents déposés pour adoption par le biais de ce DR.

87. Personne ne demande la parole concernant les documents AEWA/MOP 8.31, 8.33 ou 8.42.

88. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** propose des amendements mineurs aux documents AEWA/MOP 8.32 et 8.34.

89. Le **Président** demande au Secrétariat d’intégrer les amendements déposés pour les documents AEWA/MOP 8.32 et 8.34, et de présenter des versions révisées à la plénière pour examen et adoption. Les documents AEWA/MOP 8.32, 8.33 et 8.42 peuvent être transmis à la plénière sans amendement.

90. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement au DR.8.

91. Le **Royaume-Uni** dépose un amendement des lignes directrices relatives au prélèvement adaptatif. Cette proposition est soutenue par la **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**.

92. Le **groupe de travail** examine ensuite le DR.8 Rev.1, préparé par le Secrétariat pour refléter les amendements déposés. En l’absence d’autres interventions, le **Président** prie le Secrétariat de transmettre le DR.8 Rev.1 à la plénière pour examen et adoption.

**AEWA/MOP8 DR.9 – Contribution passée de l’AEWA à la réalisation des objectifs de biodiversité d’Aichi 2020 et pertinence future de cette contribution dans le processus post 2020 et pour les objectifs de développement durable.** Documents pour adoption : AEWA/MOP 8.35 *Contribution de l’AEWA aux objectifs d’Aichi 2011-2020* ; [8.36 *Possibilités pour l’AEWA d’apporter son soutien au Cadre mondial pour la biodiversité post-2020*] ; 8.37 *Pertinence de l’AEWA dans la réalisation des objectifs de développement durable*.

93. Le **Secrétariat** signale que le document 8.36 apparaît entre crochets car le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 n’a pas encore été adopté, et propose que l’avant-projet actuel de document soit adopté à titre provisoire et transmis au StC pour finalisation, une fois que le nouveau cadre aura été adopté par la CDB.

94. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux et des interventions sur les documents à adopter par le biais de ce DR.

95. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** soutient les documents AEWA/MOP 8.35 et 8.37, mais considère que la version actuelle du document 8.36 ne semble pas tenir compte des évolutions récentes survenues au cours de la période 2022.

96. L’**Afrique du Sud** émet des inquiétudes quant à la nature et à l’étendue des « orientations de l’AEWA » mentionnées dans le document AEWA/MOP 8.36 et le texte alternatif proposé.

97. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, et soutenue par le **Royaume-Uni**, suggère des ajustements à la formulation proposée par l’Afrique du Sud. L’**Afrique du Sud** estime ces ajustements acceptables.

98. En l’absence d’interventions relatives aux documents AEWA/MOP 8.35 ou 8.37, le **groupe de travail** transmet les deux documents à la plénière sans amendement.

99. Le **Président** demande au Secrétariat de bien vouloir intégrer les amendements convenus au document AEWA/MOP 8.36 avant de le transmettre pour examen à la plénière.

100. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement au DR.

101. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, dépose des propositions d’amendement au DR.9 et une correction factuelle de son texte, tel que publié sur le site Web de la MOP8.

102. **BirdLife International** propose un ajout à la liste de références du DR.9.

103. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer un texte révisé du DR.9 pour refléter les amendements convenus

104. Le **groupe de travail** examine ensuite le DR.9 Rev.1.

105. D’autres amendements mineurs sont déposés par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, soutenus par l’**Afrique du Sud**.

106. Le **Président** demande au Secrétariat d'intégrer ces nouveaux amendements et de transmettre le texte à la plénière pour examen et adoption..

**AEWA/MOP8 DR.11 – Dispositions institutionnelles : Comité technique**

107. Le **Président** signale qu’il n’y a pas de document séparé à adopter dans le cadre de ce DR. Il demande au **Secrétariat** de présenter le DR.

108. Le **Secrétariat** indique que le DR.11 concerne à la fois le Plan de travail et la composition du TC pendant la prochaine période intersessions. Avant d’être examiné lors de la session plénière de clôture du 30 septembre, le Plan de travail sera mis à jour par le Secrétariat afin de refléter toutes les modifications découlant des autres DR soumis à la plénière pour adoption.

109. En ce qui concerne la composition du TC, le **Secrétariat** fait remarquer que le DR.11 indique les postes vacants à pourvoir pour la prochaine période triennale. Deux appels à candidatures ont été lancés par le Secrétariat et un petit groupe consultatif (composé des présidents et vice-présidents du StC et du TC, ainsi que de deux membres seniors du Secrétariat) a examiné toutes les candidatures reçues.

110. Le **Secrétariat** donne lecture des noms et d’une brève biographie de chacun des candidats recommandés par le groupe consultatif pour pourvoir les postes vacants sous-régionaux en Afrique et en Europe, ainsi que les deux postes vacants d’experts thématiques éligibles, comme suit:

Afrique

Afrique du Nord : Hichem Azafzaf (Tunisie) en tant que membre du TC, avec Mohamed Ibraheem Habib (Égypte) comme suppléant.

Afrique australe : Melissa Lewis (Afrique du Sud) en tant que membre du TC, avec Douglas Harebottle (Afrique du Sud) comme suppléant.

Afrique centrale : Yves Davy Omon Souangbi (République centrafricaine) en tant que membre du TC. Aucun suppléant n’a été recommandé, car aucune autre candidature n’a été reçue pour la sous-région.

Europe

Europe de l’Est : Zurab Javakhishvili (Géorgie) en tant que membre du TC, avec Vasyliy Kostiushyn (Ukraine) comme suppléant.

Europe du Nord et du Sud-Ouest : Maria Dias (Portugal) en tant que membre du TC, avec Matthew Parsons (Royaume-Uni) comme suppléant.

Asie du Sud-Ouest : Aucune candidature n’a été reçue. Le poste reste vacant, mais selon le *modus operandi* du TC, le Président su TC peut identifier et nommer un membre, à titre provisoire, jusqu’à la prochaine MOP.

Experts thématiques éligibles

Gestion du gibier : Jesper Madsen (Danemark)

Économie rurale : Nils Bunnefeld (nationalité allemande, établi au Royaume-Uni)

111. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires sur le DR et sur les candidatures recommandées par le groupe consultatif, telles que présentées par le Secrétariat.

112. Personne ne demandant la parole, le **Président** prie le Secrétariat de préparer une version révisée du DR11, en remplissant le tableau des postes vacants dans la composition du TC avec les personnes recommandées par le groupe consultatif et en mettant à jour le plan de travail du TC comme expliqué précédemment par le Secrétariat.

**Remarques finales**

113. Le **Président** félicite le groupe de travail d’avoir bouclé son ordre du jour à temps et remercie les délégués pour leur participation constructive. Il remercie également le Secrétariat et l’équipe d’interprètes pour leur soutien efficace.